

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

AVIS SUR ENQUETE « INSTALLATION CLASSEE » EXTENSION D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION DE BETON PRET A L'EMPLOI

Date de convocation du Conseil Municipal

18 septembre 2008

Date d'affichage : 18 septembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURS, Mlle ORINEL, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. BAUCHER à M. LE DORZE
M. LE BARON à M. MARCHAND
M. DERRIEN à M. MOUHAOU
Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

AVIS SUR ENQUETE « INSTALLATION CLASSEE » EXTENSION D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION DE BETON PRET A L'EMPLOI

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

Le conseil municipal de Pontivy est saisi d'une demande d'avis par la Préfecture du Morbihan concernant le dossier présenté par Monsieur Renan DENIS, directeur de la société Techniques de Préfabrication Modernes (T.P.M.) à VERN SUR SEICHE (35) en vue d'augmenter la production de béton prêt à l'emploi, de parpaings et de poutrelles sur son site route de Pontivy à Noyal-Pontivy.

L'enquête publique est en cours (du 25 août au 26 septembre 2008) au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Outre la demande d'augmentation de la capacité de production de béton, parpaings et poutrelles et la création d'un parc à fer pour le stockage des structures métalliques, le projet inclut un nouvel accès sur la route de Pontivy et une modification du plan de circulation à l'intérieur du site.

La commission émet un avis favorable au projet sous réserve du respect des normes environnementales en vigueur.

Nous vous proposons :

- D'émettre un avis favorable à ce dossier sous réserve du respect des normes environnementales en vigueur.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 25 septembre 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH